



Le Rufféen



**CONSEIL MUNICIPAL
du 4 octobre 2022**

**CONSEIL MUNICIPAL
BON A SAVOIR**

VIE COMMUNALE

2

3

4-5-6

Editorial : Gérard GREFFE

L'automne est déjà là, les jours diminuent et l'été n'est déjà plus qu'un lointain souvenir.

Pour autant ne sombrons pas dans la mélancolie.

Chaque saison a son charme et son intérêt et les jours que nous vivons nous rapprochent à grands pas des fêtes de fin d'année.

Nous devrions ainsi retrouver dans quelques semaines des habitudes et des événements que la pandémie traversée les années précédentes nous avait contraints à mettre entre parenthèses. Nous retrouverons donc bientôt le traditionnel repas des aînés, le Noël dans les hameaux, la cérémonie des voeux de la commune ou encore l'après-midi consacré au Noël des enfants.

Dès à présent, la municipalité, et notamment la commission "animations et lien social", se penche sur l'organisation de ces journées festives dont nous préciserons les dates et le déroulement dans le prochain Rufféen. Nous travaillons tous pour que la reprise de ces événements, après plus de deux ans de restrictions, revête un cachet tout particulier.

La période qui s'annonce sera aussi celle des bilans, en matière de finances, de travaux, de vie sociale ou économique. Même si vous êtes régulièrement informés au travers de votre Rufféen mensuel, faire un point plus complet et exhaustif de nos réalisations, à intervalles réguliers, permet de mesurer le chemin parcouru dans chacun de nos projets. Malgré des moyens financiers restreints, car notre commune n'a pas de revenus, nous n'avons pas à rougir de ce qui est réalisé, toujours dans l'intérêt commun.

D'ailleurs, c'est peut-être un avantage de ne pas avoir des ressources illimitées, cela nous contraint à choisir des objectifs raisonnables et réalisables en matière de travaux, de développement, d'investissements, de se recentrer sur l'essentiel, en privilégiant l'intérêt général. Dans tous les cas, la crise énergétique que nous subissons ne nous permet plus, quels que soient nos revenus, de vivre au dessus de nos moyens.

Toutes les ressources sont bonnes à économiser, et vous subissez tous dans votre quotidien ces nouvelles contraintes. Après la pandémie, c'est encore une attitude responsable qui est demandée quotidiennement à chacun d'entre nous.

Baisser son chauffage, couper les éclairages inutiles, réduire l'usage de certains appareils énergivores, modérer sa conduite automobile, chacun de ces petits gestes compte même si, pris individuellement ils peuvent paraître dérisoires.

La nature humaine est ainsi faite que nous possédons une capacité d'adaptation remarquable et ces petits sacrifices que l'on attend de nous, nous paraîtront dérisoires dans quelques mois quand les résultats espérés auront porté leurs fruits.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

La cérémonie commémorative de l'armistice marquant la fin de la 1ère guerre mondiale se tiendra le vendredi 11 novembre au monument aux morts de la commune à partir de 11h00.

Elle débutera par la lecture des discours officiels par le Conseil Municipal des Jeunes, sera suivie de l'hommage aux morts et du dépôt de gerbes, puis d'une minute de silence. Le chant de la Marseillaise clôturera la cérémonie.

A l'issue, la municipalité offrira un vin d'honneur aux habitants à la salle du foyer

Nous Contacter



Mairie de Ruffey-Lès-Beaune

2 rue du Pont

21200 RUFFEY LES BEAUNE

leruffeen@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 4 octobre 2022

Absent : M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Cyril VACHON. M. Alain CLEMENT a donné pouvoir à M. Lionel BECLIER

Secrétaire de séance: Mme Nolwenn BEROUJON

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

3. MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU suite à erreur matérielle

Suite à la demande le 10 février 2021 d'un certificat d'urbanisme sur une parcelle en vue du détachement de deux lots de terrain à bâtir à usage d'habitation, il s'est avéré que l'opération n'était pas réalisable, bien que les terrains soient en zone constructible, attendu que le chemin d'accès à cette parcelle était lui classé en zone agricole. Mme Chantal MALDANT, propriétaire, a demandé par courrier de son avocat, Maître Céline BREY, la mise en oeuvre d'une procédure de modification simplifiée. Il s'avère, après avoir pris l'attache du cabinet BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY, en lien avec la DDT et le service du droit des sols de la communauté d'agglomération, que des éléments du dossier sont à affiner afin de répondre favorablement ou non à cette demande.

Dans l'attente de ces éléments de réponse, il est sursis à ce point de l'ordre du jour qui sera à nouveau examiné à réception des avis circonstanciés de ces diverses instances.

4. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA LAUVE »

Lors de la dernière séance de conseil municipal, il avait été question de la difficulté de certains résidents d'Âges et Vies de circuler en fauteuil roulant sur les dalles et du problème du ruissellement des eaux pluviales en haut du lotissement. Un devis a été présenté par l'entreprise COGNARD BTP pour la résolution de ces difficultés

L'un des habitants du lotissement nous interpelle à nouveau suite aux problèmes d'évacuation des eaux de ruissellement.

Aussi la programmation d'une réunion sur place avec les différentes entreprises intervenantes est nécessaire pour revoir tous ces points.

Le devis n'est accepté et sera à nouveau examiné après tenue de cette réunion.

5. TRAVAUX BOULANGERIE

Le maire revient sur le paiement des factures de la boulangerie notamment celles relatives au lot 1 « maçonnerie ». Après avoir adressé un courrier par lettre recommandée avec AR demandant à l'architecte que l'entreprise ALVES fournisse un document d'exécution DOE en rapport avec son prix facturé (5000,00€ HT), l'architecte nous répond que le marché étant à prix forfaitaire et le travail exécuté, nous devons régler la facture. Nous avons contacté le

service juridique de l'Association des Maires de France afin d'avoir leur avis sur la question. Nous sommes en attente de sa réponse.

6. POINTS SUR LE PERSONNEL SUITE A ENTRETIEN ANNUEL : Réévaluation RIFSEEP – Remboursement frais de repas – Création archiviste temporaire

Suite aux entretiens annuels avec le personnel, Il y a lieu de réévaluer la partie du Complément Indemnitare Annuel (CIA) du RIFSEEP, prime mensuelle dont bénéficie la secrétaire de mairie, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, apprécié chaque année lors de l'entretien professionnel. Mme Patricia GUILLAUME suggère d'augmenter ce CIA du montant de l'inflation (environ 4%) .

Les conseillers demandent à l'intéressée de faire une proposition sur l'augmentation souhaitée ainsi que sur les communes de mêmes strates démographiques .

La gestionnaire de la Maison France Services demande aux conseillers municipaux une reconnaissance de son travail par l'augmentation du point d'indice ou l'attribution de tickets restaurants comme les autres employés communaux.

-Les employés demandent à bénéficier du taux de repas fixés à 17,50€ lors des formations sur la journée en extérieur. Le taux de l'indemnité repas dont ils bénéficient est de 15,25€ depuis le 22 novembre 2010 Désormais, depuis le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 la collectivité peut opter pour l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- soit pour le versement d'une indemnité forfaitaire de repas fixée réglementairement à 17,50€ depuis le 1er janvier 2020. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de délibérer le taux forfaitaire s'applique de plein droit,

- soit un remboursement de frais réellement engagés par l'agent sur production de justificatifs de paiement, et dans la limite du taux ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer le taux de remboursement réglementaire.

Suite au contrôle exercé par Mme Cécile ROBIN du service des archives départementales le 8 septembre 2022, le rapport indique qu'il est dans l'intérêt de la commune de faire procéder rapidement aux éliminations des documents au terme de leur durée de conservation réglementaire, au classement des archives produites depuis 1996 et à la mise à jour de l'inventaire. Mme Cécile ROBIN estime à environ 25ml de classement sur 2 mois et nous propose les services d'un jeune archiviste sur la base d'assistants de conservation du patrimoine. Un entretien a eu lieu avec un diplômé en master d'histoire de l'Université de Bourgogne Franche Comté originaire de Saône-et-Loire et domicilié à Dijon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 12 voix pour et 1 contre, la création d'un emploi pour mener à bien cette mission.

Cet emploi est créé à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2023 pour une durée d'un mois renouvelable dans la limite d'un mois si la mission n'est pas terminée.

L'agent percevra une rémunération correspondant à l'indice des

CONSEIL MUNICIPAL / BON A SAVOIR

assistants de conservation catégorie B IM 356 (Brut 1726,61€). Les sommes correspondantes seront prévues au budget 2023.

7. INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait le point sur :

* le bilan d'activités de la Maison France Services qui jouit d'une bonne renommée sur tout le secteur beaunois, affichant 690 interventions sur 1 an, représentant une moyenne de 2,29 personnes par jour, dont 112 personnes de Ruffey, 169 de Beaune, 27 de Marigny les Reullées, 12 de Corberon, 24 de Meursanges ou 25 de Meursault, entre autres, avec un retour très satisfaisant des prestations et des créneaux horaires.

* le recrutement nécessaire de sapeurs-pompiers volontaires pour compléter notre CPI, suite au départ programmé de 3 pompiers. L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal qui sera l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur le Maire désigne M. Arnaud TARTARIN référent, lequel accepte sa mission.

* les animations à venir dans le village et notamment sur l'organisation d'un concert d'automne avec l'orchestre d'harmonie Ste

Cécile de Bourg de Péage dans la Drôme, par l'association rufféenne « Les amis de Saint Léger » le samedi 5 novembre à 20h30 au foyer rural.

* l'assemblée générale des parents d'élèves et le renouvellement de son bureau : Madame Mélanie MAUVAGE-REBOUL a été élue Présidente, Madame Audrey KOUKA-PERRON, secrétaire et Madame Vanessa MORTUREUX, trésorière.

* l'assemblée générale du foyer rural, association au fonctionnement parfait et aux finances saines et solides.

* le concours Christian MYON auquel le CMJ a participé : les résultats seront connus le lundi 14 novembre.

Le maire laisse la parole aux conseillers municipaux.

Le second adjoint relate le webinaire organisé par le SICECO sur la crise énergétique, avec la perspective d'une augmentation des coûts de 150%, malgré notre adhésion à un groupement de commande nous garantissant un tarif réglementé.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mardi 8 novembre à 19 heures, précédée d'une réunion de la commission des finances le lundi 24 octobre, de celle de la commission « animation et lien social » le lundi 17 octobre, d'un rendez-vous avec les services d'ELABOR sur le cimetière le 24 octobre et du SDIS le 12 octobre.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h30.

Des nouvelles de la micro-crèche

Comme vous avez certainement pu le constater, la micro-crèche située dans le lotissement "Le Clos de la Lauve" sort petit à petit de terre.

La micro crèche " Les Lauvinoux" sera ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30. Elle accueillera 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus.

Sa gestionnaire, Laetitia THEVENARD, éducatrice de jeunes enfants depuis une quinzaine d'années, est à la recherche d'un local d'une vingtaine de m2 minimum (sec et fermant à clés) afin d'y stocker du matériel qu'elle acquiert petit à petit. Si quelqu'un possède cela, merci de la contacter par mail à : mcleslauvinoux@gmail.com

De plus, elle sera preneuse de jeux d'éveil et jouets, si toutefois vous voulez faire du vide dans vos armoires !

N'hésitez pas à la suivre sur la page Facebook de la micro crèche : Micro Crèche Les Lauvinoux et de la contacter par mail pour des renseignements.

Documents administratifs

La mairie est encore trop souvent sollicitée pour l'établissement de documents administratifs (cartes d'identité, passeports etc..) qui n'est plus de son ressort depuis plusieurs années, ainsi que nous l'avons déjà signalé dans des Rufféens précédents.

Désormais, seules les mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes biométriques peuvent répondre à vos attentes (Beaune, Seurre, Nuits-St-Georges, Chagny etc...). Un rendez-vous doit être pris avant de vous déplacer. Pensez à vous munir de deux photos d'identité, d'une ancienne carte d'identité ou d'un extrait de naissance, et d'un justificatif de domicile.

Pour accélérer ces démarches, vous pouvez pré-remplir une demande en ligne sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits.

Notez bien que les délais d'obtention de ces documents sont particulièrement longs, notamment à l'approche des vacances.

VIE COMMUNALE

Des infos du foyer rural

Assemblée générale

Nous remercions les adhérents qui se sont joints à nous pour la soirée de l'assemblée générale, le 1er octobre.

En effet, c'est en présence de 70 adhérents que nous avons pu exposer les bilans de l'année et procéder aux élections des membres du bureau. Pour rappel, il n'y avait que 35 présents lors de la dernière session, en 2021.

Quatre nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration. Il s'agit de:

Lionel Béclier, Catherine Huver, Béatrice Ré, Jean-Paul Ré.

Jérôme Tournier et Numa Sauret ont vu se renouveler leur mandat, après renouvellement de leur candidature.

Le bureau est constitué comme suit:

Président: Gérard Tartarin; Vice-président: Jean-Pierre Bouchot

Trésorière: Muriel Sauret; Secrétaire: Isabelle Lerat

Odile Tartarin est coordinatrice des activités. Amélie Gomès est responsable de la communication sur les réseaux sociaux.

Nous avons, cette année, proposé une formule différente, en faisant suivre la réunion d'un repas dansant.

Jean-Luc Clouzeau, traiteur, nous a concocté un délicieux cassoulet.

Le DJ rufféen, Marc Guichard, a animé la soirée avec brio, faisant danser jeunes et moins jeunes jusque tard dans la nuit. Nous le remercions particulièrement car il a eu la gentillesse de nous dépanner dans l'urgence.

Contacté dans l'après-midi, suite à une défection de l'orchestre initialement prévu, liée à un cas de covid, il a tout mis en oeuvre pour être présent et permettre à la soirée d'avoir lieu.

Téléthon

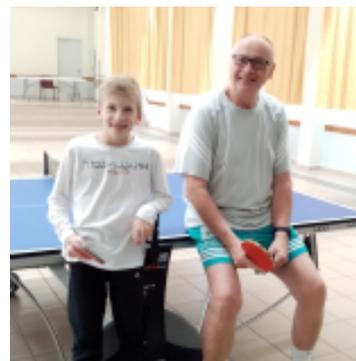
Depuis de nombreuses années, le foyer Rural participait au téléthon début décembre. L'organisation était parfois difficile, en cette période chargée, qui accueillait également le repas des aînés et les fêtes de famille. Cette année, nous avons choisi de décaler cette soirée à la fin du mois de janvier. Un don sera fait à ce moment là. Nous pourrions vous en dire plus prochainement.

Ainsi qu'il en pris l'habitude depuis quelque temps, le foyer rural a sélectionné un série de photos pour vous présenter ses activités. Vous en trouverez quelques unes ci-après et d'autres suivront dans le prochain rufféen.



Club photos

Tennis de table



Mairie : Tél : 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Maire : 06 37 61 82 81

mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06.22.31.14.33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15H/19H

Mardi, mercredi, jeudi 15H/17H

Vendredi 11H/12H

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9H/13H

Mercredi 9H-13H/14H-18H

Maison France Services

Lundi : 14h-19h

Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 -80-24-26-63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

VIE COMMUNALE

ACTIVITES DU FOYER RURAL... SUITE

Le repas et la soirée dansante après l'assemblée générale...



A LA BIBLIOTHEQUE...



Jeux de rôle



Coup de contes



VIE COMMUNALE

N'OUBLIEZ PAS !



Les Amis de St Léger
 en partenariat avec Le Foyer Rural
 et la Mairie de Ruffey-lès-Beaune
 présentent

**samedi 5 novembre 2022
 à 20h 30**

**Salle du Foyer Rural
 Ruffey-lès-Beaune**

**CONCERT
 D'AUTOMNE**

**Orchestre d'harmonie Ste Cécile
 de Bourg de Péage (Drôme)**

Inspirez par novembre... Se préparez avec une mandoline

Entrée libre,
 au chapeau...



Vous souhaitez comprendre et visualiser les
problématiques de déperditions thermiques ?

REGARDEZ VOS HABITATIONS



**PARTICIPEZ A LA
BALADE THERMIQUE**

Mardi 29 novembre 2022 à 18h30

Foyer Rural, Ruelle de l'Eglise A RUFFEY-LES-BEAUNE

**ANIMATION
GRATUITE SUR
INSCRIPTION**

Au 07.50.04.69.56

ou sur le site internet de :

[Bourgogne Energies Renouvelables \(ber.asso.fr\)](http://ber.asso.fr)

Ouverture des inscriptions à partir du lundi 7 novembre 2022

La communauté
d'agglomération Beaune Côte
et Sud propose cette animation
originale sur les déperditions
thermiques des habitations.

Pensez à vous inscrire à partir
du 7 novembre



**PETITE PRECISION DE
DERNIERE MINUTE :**

**Lundi 31 octobre, les services
de la commune seront fermés :**

**Mairie, Agence Postale et
Maison France Services**